

# Société des Grands Projets

*Webinaire CNCD  
Présentation SERM*

*Jeudi 03 avril 2025*

*Claire Rais Assa, directrice adjointe du développement des transports territoriaux*

*Marine Chaumon, responsable du dialogue territorial et de la concertation*

*Antoine Brandalac, chef de projet relations territoriales*

- ❑ *La démarche SERM*
- ❑ *Interventions de la SGP sur les SERM*
- ❑ *Dialogue territorial sur les SERM*
- ❑ *Echanges*

# Les CODEV, une instance clé du dialogue territorial

---

Ce Webinaire a pour objet de vous **présenter la démarche SERM et un état d'avancement des projets de SERM sur lesquels la SGP intervient**

**Il vise à vous permettre :**

- **De vous saisir des projets de SERM** à l'échelle de vos territoires
- **De vous associer aux démarches de dialogue territorial** dans le cadre de ces projets de SERM

Une association des CODEV sur les projets de SERM **motivée par la Loi** :

Le **Code général des collectivités territoriales** prévoit une association des conseils de développement au dialogue territorial :

*« sur le projet de service express régional métropolitain lorsqu'il a été mis en place par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui est autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort territorial, lorsque son territoire est inclus en tout ou partie dans ce projet »*

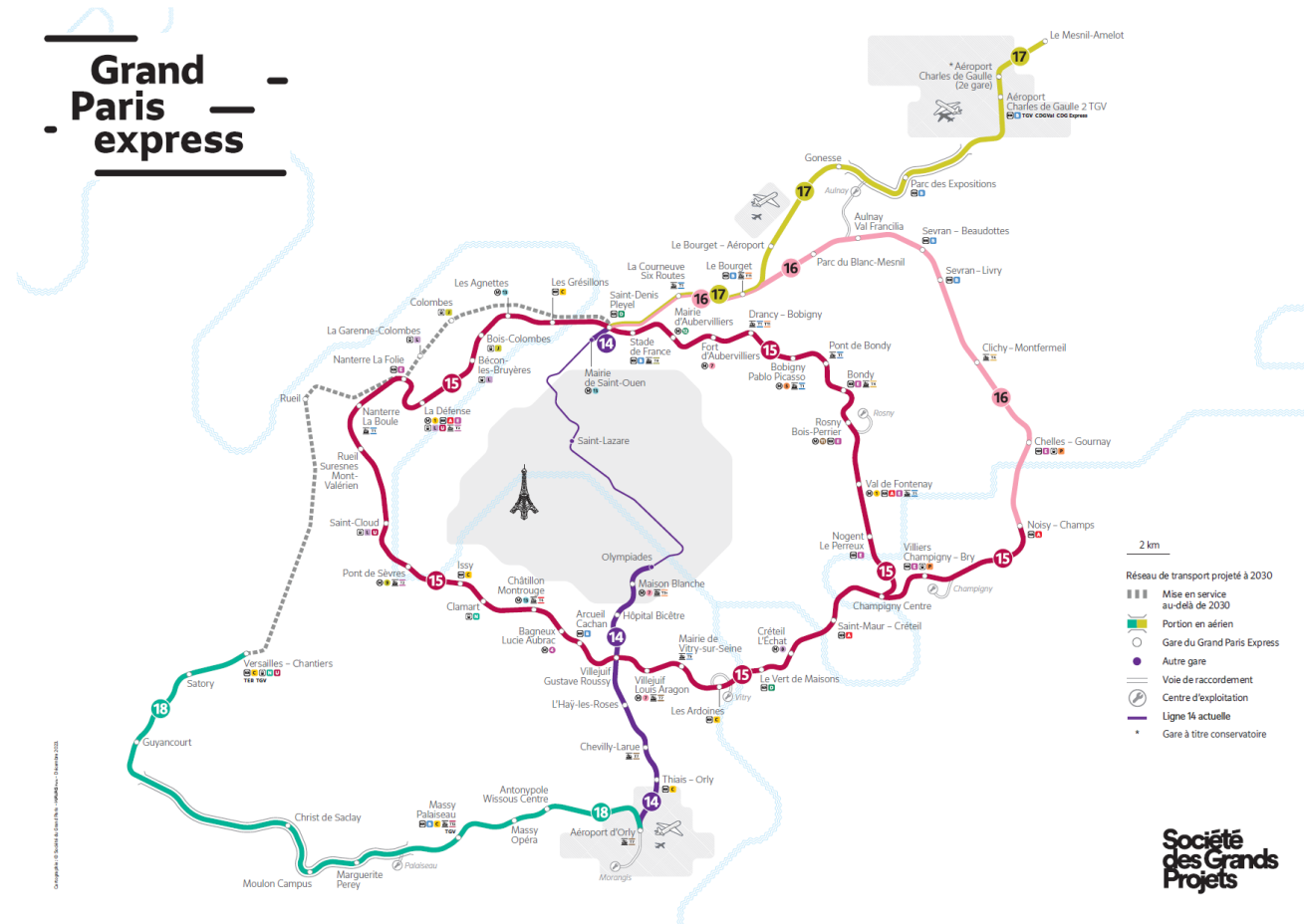
# *La démarche SERM*

# La Société des grands projets

Un établissement public dédié aux projets de mobilité du quotidien

La SGP, un **établissement public national** :

- dédié au pilotage des **grands projets de mobilités du quotidien**, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans la réalisation d'un projet inédit – le **Grand Paris Express** ;
- intégrant l'ensemble des champs d'expertises nécessaires** à chaque phase de réalisation du projet, des études à sa livraison.



Ce document est la propriété de la Société des Grands Projets. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

# La démarche nationale SERM

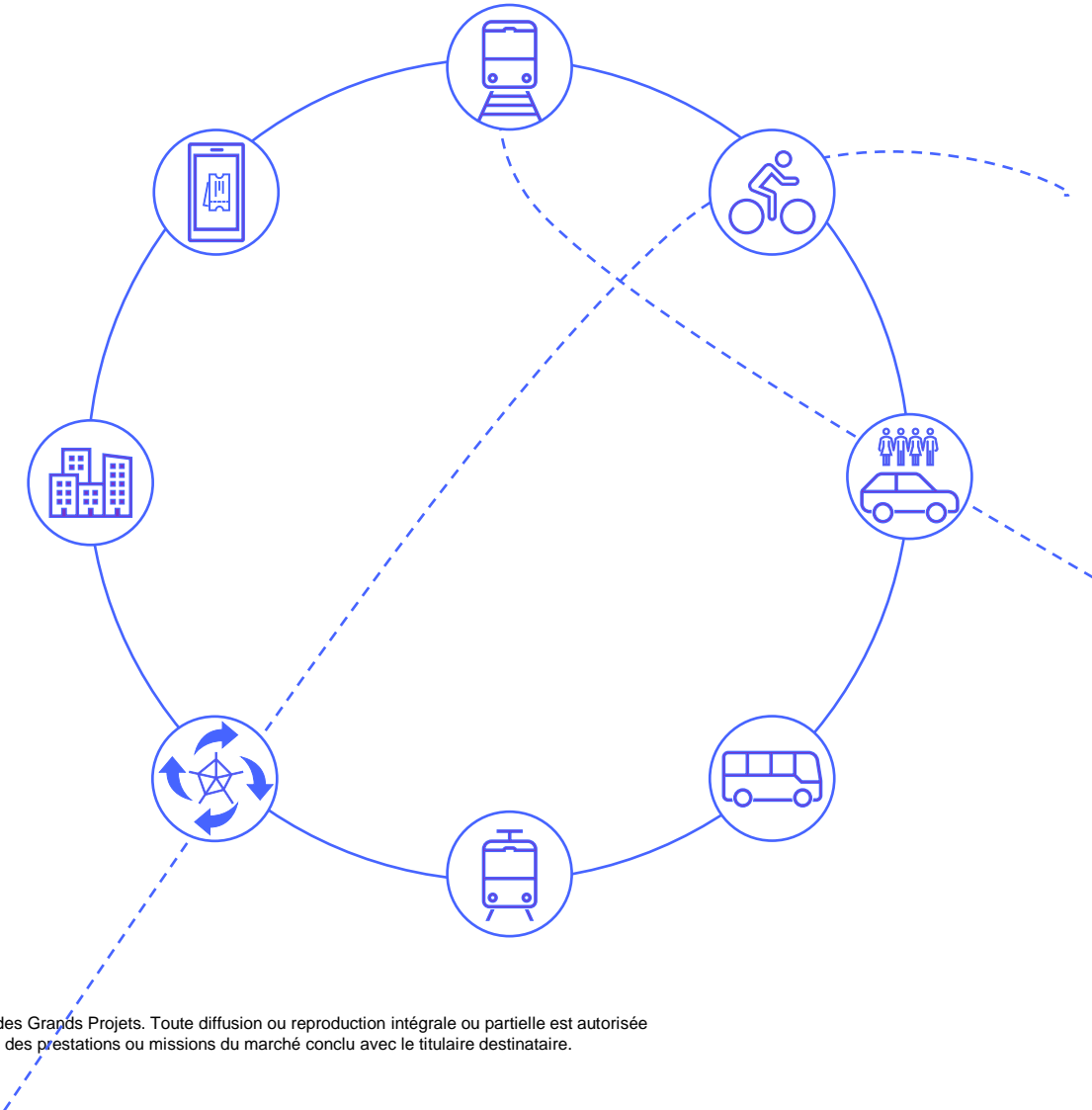
Loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains (SERM)

## Un SERM c'est :

un **service de mobilité global** qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de **l'offre ferroviaire**, complétée par l'ensemble des autres modes de transport - en particulier les **transports routiers à haut niveau de service** et les **réseaux cyclables** – avec un haut niveau d'interconnexion entre eux aux **pôles d'échanges**.

## Un SERM vise :

- une **amélioration de la qualité** des transports du quotidien
- le **désenclavement** des territoires périurbains et ruraux
- la **décarbonation** des mobilités

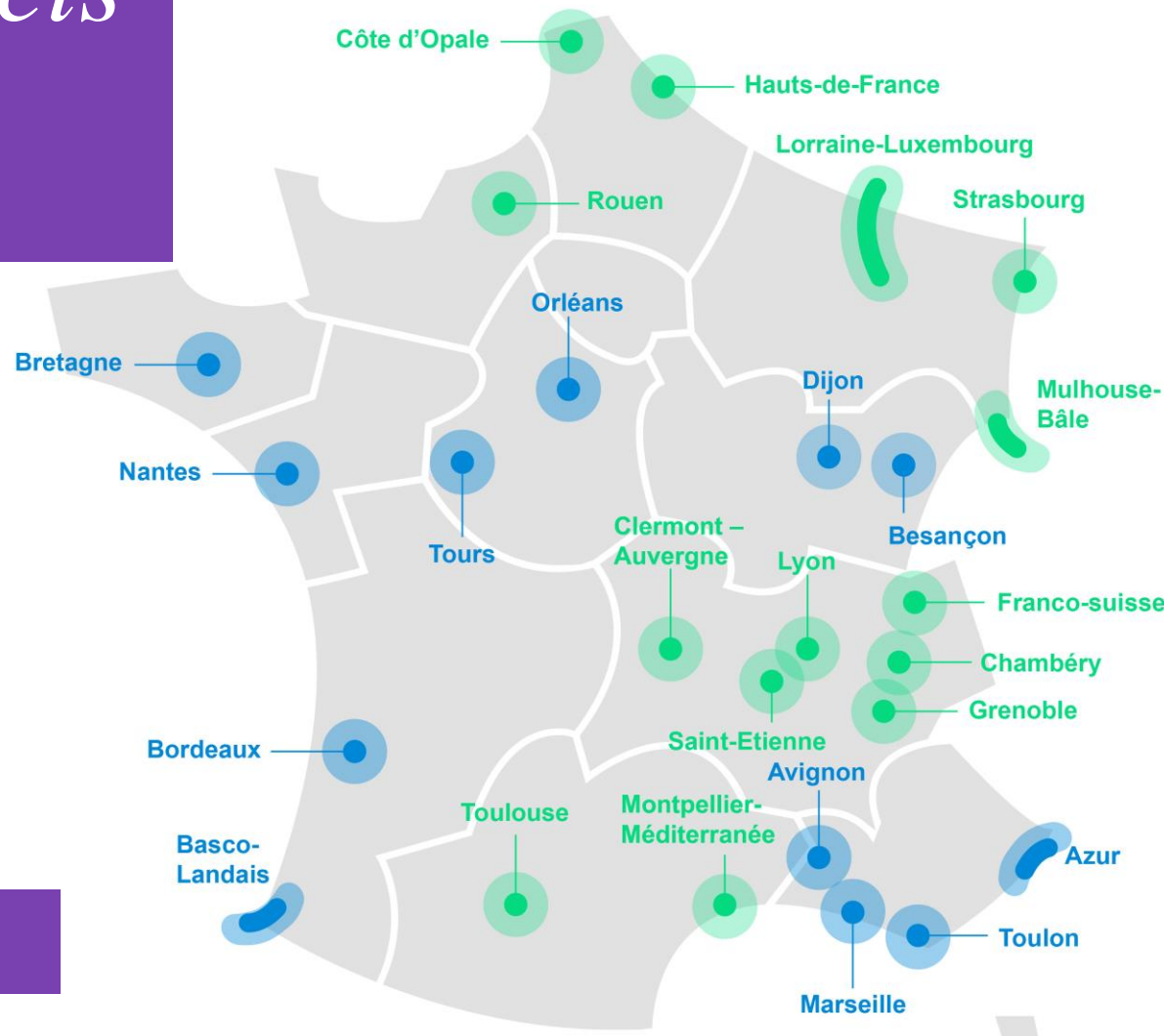


# *Interventions de la SGP sur les SERM*

# La Société des grands projets présente sur 14 SERM



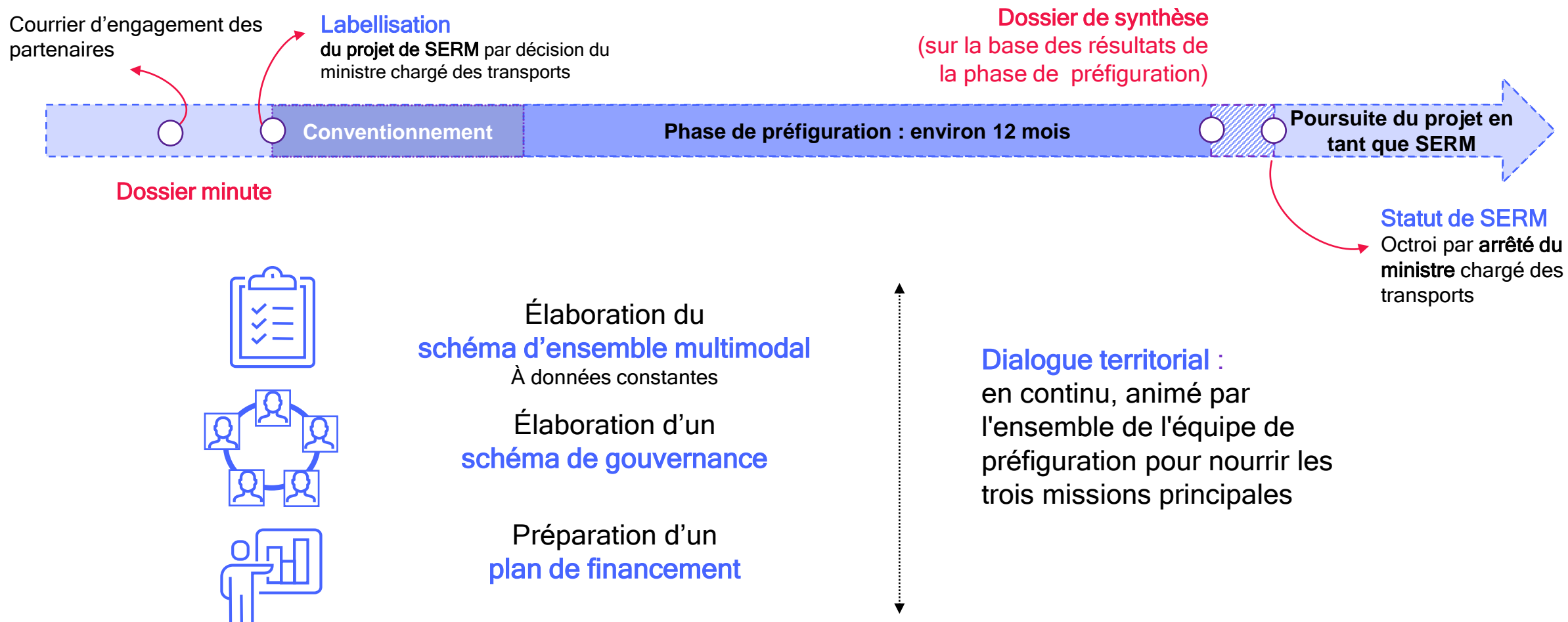
26 projets labellisés par le ministère des Transports



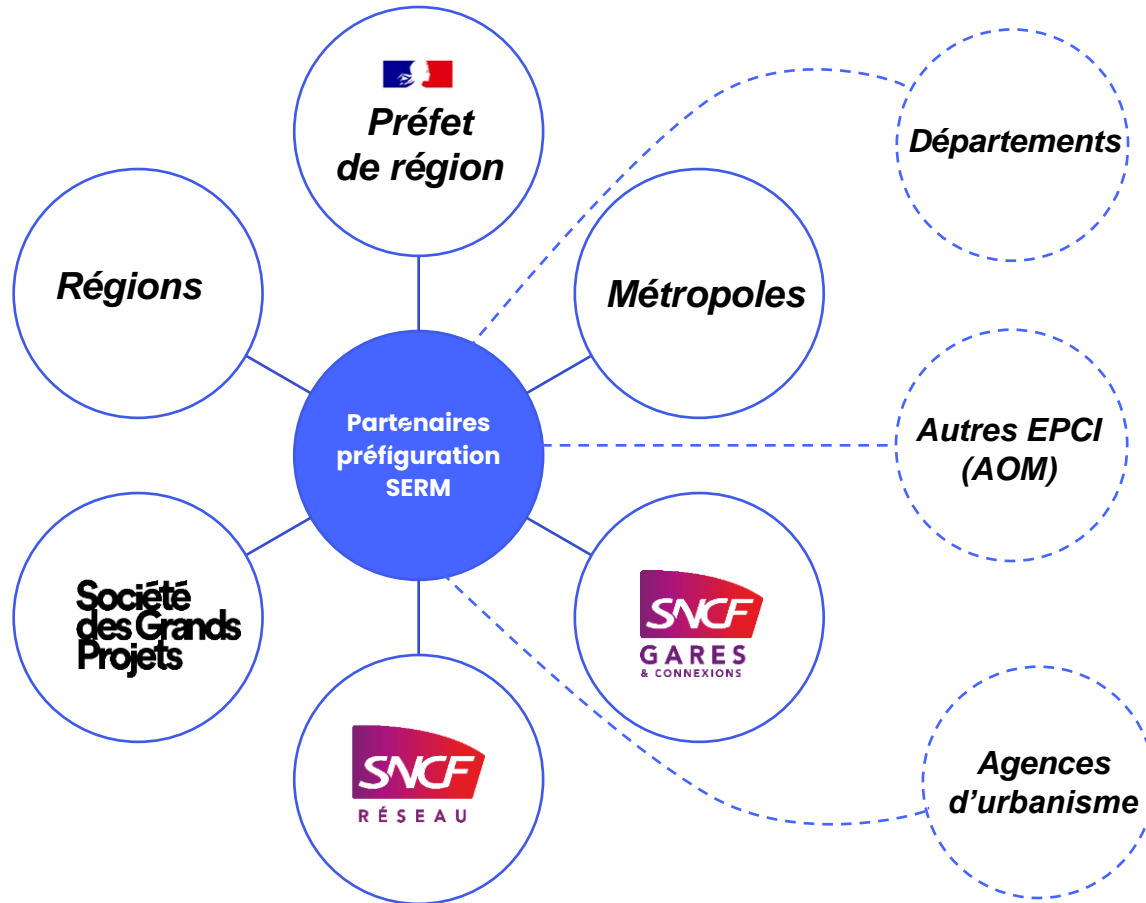
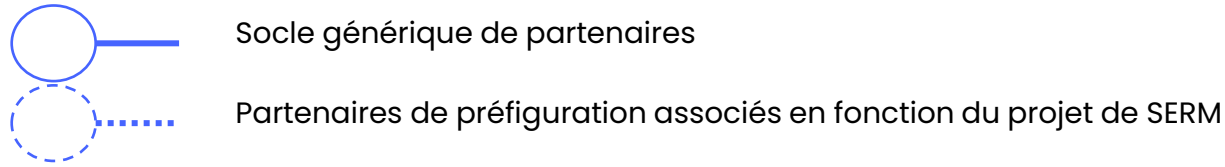
Ce document est la propriété de la Société des grands projets et dans la limite

- SERM labellisés
- Dont 14 SERM sur lesquels la Société des grands projets est déjà présente, à la demande des collectivités

# Préfigurer un projet de SERM



# Une démarche partenariale



Lorsque la SGP est mobilisée, l'équipe de préfiguration se **compose a minima** des entités suivantes :

- L'Etat ;
- La Région dans laquelle s'inscrit le projet de SERM ;
- La ou les métropoles du périmètre ;
- SNCF Réseau ;
- SNCF Gares & Connexions

Cependant **ce schéma peut varier** selon les projets de SERM. Ainsi, d'autres acteurs peuvent figurer parmi l'équipe de préfiguration (autres EPCI AOM du périmètre, Départements, etc.).

Par ailleurs, la loi prévoit que « *Les projets de service express régional métropolitain font l'objet d'une **concertation** entre l'Etat, la région, les autorités organisatrices de la mobilité, les départements et, le cas échéant, les gestionnaires d'autoroutes et de voies routières express du périmètre concerné.* »

# *Le dialogue territorial sur les SERM*

# Le dialogue territorial en continu

Un maillon essentiel d'animation de la démarche

## Les objectifs du dialogue territorial sur les SERM

- **Elargir le cercle des parties prenantes** en associant également les acteurs économiques et associatifs
- **Préciser les enjeux des territoires** en matière de mobilité et **alimenter le diagnostic.**
- **Enrichir les différents scénarii** de projets de SERM construits à partir des projets existants sur le territoire et d'une ambition de service partagée
- **Partager les ambitions de la gouvernance** et les contraintes imposées par le cadre réglementaire ainsi que les enjeux de financement
- **Faire émerger de premières attentes en matière de concertation grand public** et préciser le rôle des territoires dans celle-ci

## Le dispositif de dialogue territorial

- Des **temps d'écoute bilatéraux** pour recueillir les enjeux et les attentes
- Des **ateliers de dialogue collaboratif** pour contribuer et enrichir le diagnostic et les solutions de desserte et d'aménagement du territoire
- Des **temps de restitution et de partage** pour rendre compte

## Le séquençage du dialogue territorial



Au total, ce sont à ce jour plus de **150 entretiens bilatéraux** qui ont été menés et plus de **300 personnes rencontrées** à date sur l'ensemble des 14 projets de SERM sur lesquels la SGP est mobilisée.

## Parties prenantes associées

- Services de l'État
- Collectivités territoriales
- Gestionnaires d'infrastructures
- Acteurs socioéconomiques
- Associations d'usagers et d'environnement
- Agences d'urbanisme et autres structures de coopération locale
- Organes de dialogue institutionnels (Ceser, Codev)
- Acteurs transfrontaliers

## Thèmes abordés

- **Diagnostic et enjeux du territoire** en matière de mobilités et d'aménagement
- **Projet de SERM** et attentes en matière de contenu ou les spécificités à prendre en compte
- Attentes en matière de **dialogue territorial**

# Le dialogue territorial - Ateliers

Dans le cadre du dialogue territorial, la SGP décline des ateliers de **dialogues participatifs** sur les enjeux et les solutions de mobilités de chaque territoire. Ceux-ci prennent notamment la forme de world café.

Trois temps d'ateliers se déclinent durant la phase de préfiguration sur les enjeux et les solutions de mobilités :

- Un premier atelier pour établir **un diagnostic partagé des enjeux** à l'échelle du SERM
- Un deuxième pour **affiner des scénarii** de déploiement du SERM
- Un troisième atelier de **restitution**

A ce jour, plusieurs ateliers ont déjà eu lieu, notamment pour les SERM du **Grand Est**, de **Grenoble**, ou de **Rouen**.



# Calendrier global des SERM

Région	SERM	Lancement de la préfiguration	Cycle 1 Dialogue territorial	Cycle 2 Dialogue territorial	Cycle 3 Dialogue territorial	Dépôt du dossier de statut
Hauts-de-France	<b>Hauts-de-France</b>	Octobre 2023	T1 2024	T2 – T3 2024	T4 2024	Été 2025
Grand Est	<b>Lorraine-Luxembourg</b>	Février 2024	T2 2024	T3 2024	<b>T2-T3 2025</b>	Été 2025
	<b>Mulhouse-Bâle</b>	Février 2024	T2 2024	T3 2024	<b>T2-T3 2025</b>	Été 2025
	<b>Strasbourg</b>	Février 2024	T2 2024	T3 – T4 2024	<b>T2-T3 2025</b>	Été 2025
Normandie	<b>Rouen</b>	Septembre 2024	T4 2024	T4 2024 – T1 2025	<b>T2 – T3 2025</b>	Automne 2025
AURA	<b>Clermont-Ferrand</b>	Janvier 2025	T1 2025	<b>T2 – T3 2025</b>	T4 2025	Décembre 2025
	<b>Lyon</b>	Janvier 2025	T1 2025	<b>T2 – T3 2025</b>	T4 2025	Fin 2025
	<b>Saint-Etienne</b>	Janvier 2025	T1 2025	<b>T2 – T3 2025</b>	T4 2025	Janvier 2026
	<b>Grenoble</b>	Janvier 2025	T1 2025	<b>T2 2025</b>	T3 2025	Septembre 2025
	<b>Chambéry</b>	Mars 2025	<b>T2 2025</b>	T3 2025	T4 2025	Fin 2025
	<b>Franco-Suisse</b>	Avril 2025	<b>T2 2025</b>	T3 2025	T4 2025	Mars 2026
Occitanie	<b>Montpellier</b>	Novembre 2025	T3 2024	T1 2025	<b>T2 2025</b>	Été 2025
	<b>Toulouse</b>	Janvier 2025	T1 2025	<b>T2 2025</b>	T3 2025	Été 2025

Deux modalités de saisine des Codev sont possibles :

- une **saisine officielle** des Codev **par les EPCI** auxquels ils sont rattachés ;
- une **auto-saisine** des Codev concernés par les projets de SERM.

Dans le cadre de la mobilisation des Codev pour les projets de SERM et selon les états d'avancement du dialogue territorial pour chaque projet, la SGP propose ces modalités d'association :

- l'association des Codev membres des EPCI de l'équipe de préfiguration aux **entretiens** et/ou aux **ateliers de dialogue** ;
- l'envoi d'une **contribution écrite** du Codev sur la base du dossier minute dans le cas d'une saisine par les EPCI ;
- l'invitation des Codev aux **ateliers de dialogue territorial**.

# *Echanges*

*Merci de votre attention*